



TARIFS ADHESION 2017 - 2018

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Inscription : Toute inscription doit comporter un bulletin d'adhésion dûment complété, **le certificat médical postérieur au 01/09/2017** autorisant la pratique du sport pratiqué, le règlement intérieur signé, 1 photo d'identité, deux enveloppes timbrées à l'adresse de l'adhérent et le règlement total en espèces au comptant ou chèque (1 à 4 chèques datés de sept à janvier si facilité de paiement accordées selon situation incluant la licence obligatoire pour les plus de 5 ans).

Article 2 - Cotisation : La cotisation annuelle doit être payée en totalité à l'inscription. Pour les facilités de paiement par chèque, ils seront débités chaque fin de mois suivant la date d'inscription au dos du chèque. Aucune cotisation ne sera remboursée si l'adhérent est inscrit sauf cas de force majeure (ex : longue maladie ou déménagement) sur présentation d'un document officiel. Seule la licence de 36 € reversée à la F.F.K.D.A. ne pourra faire l'objet de remboursement.

Article 3 - Responsabilité : En cas d'accident, la responsabilité du B.M.K.D.O n'est engagée que durant les heures de cours de chacun dans l'enceinte du dojo et seulement sur le tatami et sous surveillance du professeur. Hors tatami, la responsabilité des mineurs reste à la charge des parents qui devront s'assurer de la présence du professeur avant de quitter leurs enfants à chaque cours. **L'accès au tatami est interdit à toute personne sans la présence d'un professeur du club.**

Article 4 - Hygiène, tenue, ponctualité : Les adhérents participant aux cours se doivent d'avoir un Kimono blanc, propre et repassé. Seul le T-shirt /maillot blanc est autorisé sous la veste du Kimono. Les ongles (mains et des pieds) devront être courts. **Aucun bijou, bonbon ou autre nourriture ne sera admis sur le tatami.** Les protections (gants, protèges pieds, protèges dents, coques pour les garçons et plastron de poitrine pour les filles) sont obligatoires à chaque cours et sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Il est fortement déconseillé aux enfants de venir avec des objets de valeurs (bijoux, téléphone portable, ou argent). En cas de vol, le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. **Les élèves sont tenus de respecter les horaires d'entraînements et le planning des cours.**

Article 5 - Les passages de grade : Les dates des passages de grade seront définies par les président et vice-président de l'association. Seuls les professeurs seront juges pour l'obtention du grade.

Article 6 - Les compétitions - Les compétitions ne sont pas obligatoires, leur participation dépend d'une sélection préalable des professeurs, d'une autorisation parentale à la compétition. Pour être admis en compétition il faudra justifier d'un passeport sportif, de deux timbres de licences dont celui de l'année en cours, du certificat médical signé dans le passeport et du matériel nécessaire pour la compétition (protège dents, gants, coque, etc.). Les déplacements aux manifestations sont à la charge des licenciés.

Article 7 - Motifs d'exclusion : Dès l'inscription, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur de l'association. Toutes infractions répétitives au présent règlement, mauvaise conduite, comportement agressif ou dangereux, propos incorrects ou discriminatoires à l'égard d'autres élèves ou professeurs, dégradation des installations seront passibles d'exclusion définitive.

Le Président du B.M.K.D.O. , Daniel BERTRAND

TARIFS ADHESION SEPTEMBRE 2017 à JUIN 2018 Y compris licence et assurance annuelle de la Fédération française de Karaté de 36 €	
KARATE ADULTES	245 €
SELF DEFENSE / TRAINING DEFENSE / RENFORCEMENT MUSCULAIRE	100€
KARATE ADOLESCENTS (de 13 à 18 ans)	195 €
KARATE ENFANTS (6 à 12 ans) tous grades	175 €
BABY KARATE (de 3 à 5 ans)	130 € de 3 à 4 ans (pas de licence) 165 € si licence à partir de 5 ans
BODY-KARATE/PUNCH N'FIT/FITNESS et HIIT /ZUMBA/STRONG BY ZUMBA	135 € (pas de licence)

Réduction à partir du 2^{ème} frère/sœur inscrit aux cours de karaté

Association BMKDO - loi 1901 n° W932003119

Siège : 119, rue Emile Kahn

93150 Le Blanc-Mesnil

association.bmkdo@gmail.com

Tel. : 06.67.84.55.34 et 06.63.05.80.66

www.blanc-mesnil-karaté-do.fr

NOUVEAU